



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction des services du cabinet  
et des sécurités**

**PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE A L'OZONE  
(O<sup>3</sup>)**

**NIVEAU 1**

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte sur persistance pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (O<sup>3</sup>) pour la journée du jeudi 09 juillet**

Les conditions météorologiques de ce mercredi 08 juillet (fort ensoleillement, température élevée et vent faible) favorisent la hausse des concentrations en ozone sur plusieurs départements.

De plus les incendies récents impactent la qualité de l'air de la région avec des hausses des concentrations de particules en suspension (PM10) sans pour autant dépasser le seuil d'information pour ce polluant. Ces incendies contribuent à la présence de polluants dans l'air ambiant qui sont précurseurs dans la formation d'ozone.

En conséquence, le Préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants :

• Alerte de niveau 1 :

- abaissement des vitesses maximales autorisées de 20 km/h (sans descendre en dessous de 70 km/h),
- report de certaines opérations émettrices de pollution (5 installations ciblées par la DREAL) et report le démarrage d'unités à l'arrêt. Les entreprises concernées font l'objet d'un arrêté préfectoral permanent.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

**Liste des destinataires :**

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)	
DREAL	SNCF
ARS	Météo France
DRAAF	ONF
DRAC	OFB
DRAJES	Chambre d'agriculture
DDETS	Chambre de commerce et d'industrie
DDPP	Chambre des métiers et de l'artisanat
DDT	SATB
DSAC Sud	EDF
SNA Sud	RTE
Rectorat	ENEDIS (ex ERDF)
DSDEN	ORANGE
DRFIP	GRDF
Douanes	Teréga (ex-TIGF)

Procureur de la République DIPJJ DISP DIPN Gendarmerie DIPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Vinci Autoroutes DIRSO Toulouse métropole SMTC -Tisséo VNF	La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes Conseil régional Conseil départemental AMF 31 Communes CAPTV (service en charge de la ligne « Air santé ») ADEME Direction Régionale Occitanie
--	---

<b>Recommandations comportementales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire les vitesses de tous les véhicules ;</li> <li>• pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;</li> <li>• éviter d'allumer des feux d'agrément ;</li> <li>• réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;</li> <li>• reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;</li> <li>• respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.</li> </ul>	
<b>Recommandations sanitaires</b>	
<p><b>Populations vulnérables</b>  (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) <b>ou sensibles</b>  (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Évitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</li> <li>• Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.</li> <li>• Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</li> <li>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez</li> </ul>

	votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
--	--